

A-R CHAUFF'SERVICES
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 65B IMPASSE DE LA GRANDE PIECE
LIEU DIT LE GUILLOT
73330 DOMESSIN

Le soussigné,

Monsieur Alexandre RABOUIN,
Demeurant 65B Impasse de la Grande Piece, 73330 DOMESSIN,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société à Responsabilité Limitée **A-R CHAUFF'SERVICES,**

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte signé électroniquement qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte,

Nomme :

Monsieur Alexandre RABOUIN, demeurant 65B Impasse de la Grande Piece, 73330 DOMESSIN,

aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Alexandre RABOUIN dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Alexandre RABOUIN accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte est signé au moyen du procédé de signature électronique proposé par le Conseil National des Barreaux.

Chaque Partie disposera d'un exemplaire numérique directement adressé par l'application numérique.

Conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code Civil, et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, les Parties reconnaissent au présent acte signé sous forme électronique la qualité de document original et l'admettent à titre de preuve de leurs obligations contractuelles au même titre qu'un document sur support papier ratifié de manière manuscrite.

Les Parties attestent irrévocablement que les numéros de téléphone et adresse mail qu'ils ont spontanément communiqués au rédacteur de l'acte pour la mise en place du processus de signature électronique est à leur usage exclusif et qu'ils en contrôlent l'utilisation sous leur responsabilité directe et exclusive.

Le présent acte ne sera valablement conclu entre les Parties que s'il est signé électroniquement par toutes les Parties et prendra date au jour de la dernière signature apposée.

Il incombe à chaque partie de conserver un exemplaire du présent acte signé sur support électronique durable en garantissant l'intégrité.

Signé électroniquement

Alexandre RABOUIN

Document signé : NOMINATION GERANT_A-150836-0303.pdf

Nombre de pages du document : 3 **Signatures :** 1

Réf: A-150836-0303

Emetteur :

Gisèle ROCHE

gisele.rcohe@rocheavocat.fr

Signé par	Signature
Alexandre Rabouin	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"